

Sa 2. Feb. 81 12

Note à l'attention de CL/ER/WM

concernant la négociation Cameroun-Suisse  
relative à l'octroi d'un crédit mixte  
- les 10 et 11 juin 1980 -

Participation de la DDA

Pour éviter tout malentendu, je tiens à rappeler que le sou-  
signé a été invité à participer à cette négociation en tant  
que ressource "de fortune" et non pas pour y faire valoir un  
quelconque point de vue préalablement arrêté par la DDA. Les  
documents d'accord sur lesquels ont porté l'essentiel des dis-  
cussions lui ont été remis séance tenante. Les seuls points sur  
lesquels une contribution importante de sa part eut été possible  
concernaient les propositions de projets présentées par la  
partie camerounaise; or celle-ci n'avait rien de concret à  
présenter. Autant dire dès lors que la DDA a brillé par sa po-  
sition marginale dans ces débats ... ce qui, rétrospectivement,  
est fort regrettable.

Contenu des discussions

Deux parties sont en présence:

= les Camerounais qui ont besoin de crédits pour financer leur  
développement économique et qui visent à obtenir des condi-  
tions du type "aide au développement", essentiellement pour  
financer, dans le cadre du prochain plan quinquennal 1982/86,  
des projets de développement rural rentables (type agro-in-  
dustrie) et des projets de communication réalisés à l'initia-  
tive du Gouvernement et des Sociétés régionales de Développe-  
ment. Les moyens nationaux pour mener des études de factibi-  
lité de ces projets étant insuffisants, les Camerounais  
cherchent des partenaires qui acceptent de financer "études  
et réalisation", offrant ainsi une certaine garantie de mar-  
ché aux adjudications. Les études précèdent, mais sont partie  
du contrat global incluant la réalisation du projet.

D'où leurs revendications:

- privilégier les rapports de Gouvernement à Gouvernement et  
réduire la part des banques commerciales à 40 %,

- réserver la distinction entre tranches A (livraison de biens d'équipements) et B (prestations de services) du crédit proposé,
  - si cette distinction doit être maintenue, uniformiser les conditions de remboursement (taux et durée) de ces deux tranches,
  - réserver cette première expérience de crédit à des projets gouvernementaux de développement rural, en envisageant des lignes de crédit ultérieures avec la Banque Camerounaise de Développement (promotion des moyennes entreprises) ou avec la Société Nationale d'Investissement (industries);
- = la partie suisse (OFAEE et Crédit Suisse) cherche à augmenter le quota des pays "bancables" en offrant des crédits à des conditions "mixtes" plus favorables que celles des banques commerciales actuelles, et en offrant ainsi une sécurité additionnelle aux banques qui fournissent des crédits à l'exportation pour le long terme.

Il s'agit d'un crédit lié impliquant un financement en devises et non (comme la BIRD) le financement d'équipements ou de projets comportant un montant important de coûts locaux.

Le crédit offert de Fr. 20 millions comporte deux tranches:

- A (80 % / 16 millions) pour financer 85 % de la valeur de facture des livraisons (FOB) de biens d'équipements suisses (machines, matériel d'équipement, instruments scientifiques);
- B (20 % / 4 millions) pour financer 80 % de la valeur contractuelle de prestations de services suisses (services d'ingénieurs et de construction, services de conseil économique et de management) ou de biens suisses de catégorie spéciale (petits appareils, bétail, licences).

La tranche A peut inclure des études et des services liés à des contrats d'exportation de biens.

La tranche B offre la possibilité d'études indépendantes confiées à des sociétés d'experts conseils suisses (par exemple études sur des problèmes d'exportation).

Chaque contrat financé ne doit pas être inférieur à 50'000 francs suisses et implique (Tranche A ou B) une participation à 50 % de chacun des contributeurs du crédit (Gouvernement suisse et Consortium bancaire).

Propositions finales

- crédit de la part gouvernementale sans intérêt
- délai de remboursement de la tranche A jusqu'à 20 ans (y compris les études éventuelles liées aux exportations)
- délai de remboursement de la tranche B jusqu'à 10 ans (y compris les études non liées)
- maintien de la parité 50/50 mais complété par un Fonds de subvention pour des études de pré-investissement de 2 millions facilitant l'utilisation du crédit, études à réaliser par des consultants suisses. "Les modalités d'utilisation de ce montant seront précisées par un échange de lettres."

Remarque

Qu'est-il advenu de cette négociation? Il semble que l'accord ait été signé à Yaoundé. Quel en est le contenu et pourquoi la DDA n'a pas été associée à la suite des négociations? Qui est responsable à la DDA?

L'absence de contacts (pour ne pas dire de collaboration) entre l'OFAEE et la DDA semble se répercuter sur le terrain puisque M. le chargé d'affaires au Cameroun a estimé que cette affaire était de son seul ressort et que le coordonnateur de la DDA n'avait pas à s'en mêler!

Avec ce genre de "cinéma" on finit par relativiser les critiques que l'on a tendance à émettre sur le mal-fonctionnement des appareils bureaucratiques du Tiers-Monde et sur les "accès de fièvre" des petits chefs en mal de pouvoir ... Mais ne dit-on pas que l'exemple vient d'en haut?

P. Petitat

COPY : H201352

SS 2. Feb. 81 12